

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2022



Etaients présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoint**s : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- **Les Conseillers Municipaux** : M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD, Mme Anne FEY, M. Thierry FREY, M. Olivier HERBETH, Mme Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Mme Karin ALESSANDRI qui a donné procuration à Mme Annie HEYWANG

Est nommée secrétaire de séance : Mme Annie HEYWANG

1 – Procès-verbal de la séance du 17 Octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Octobre 2022 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

2 – Décision du Maire (n°7/2022 – n°8/2022 – n°9/2022)

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux de la décision qu'il a prise au nom de la Commune :

N° 7/2022 du 20/10/2022 :

Le Maire a :

ACCEPTÉ le don d'un chèque d'un montant de 50,00 € (cinquante euros) en remerciement des services rendus par la municipalité

IMPUTÉ cette somme au compte 7713 – Libéralités reçues –

N° 8/2022 du 20/10/2022 :

VU le nombre croissant de stationnement gênant de véhicules ou d'épaves sur la voie publique répondant aux critères des articles L. 325-1 et suivants du Code de la Route

VU les moyens insuffisants dont dispose la Commune pour permettre l'exécution des prescriptions de mise en fourrière

Considérant que pour remédier à la situation, le Maire peut déléguer ce service et recourir à un garage agréé ;

VU la décision du Maire N° 1 du 29-01-2019 par laquelle le Maire a confié cette délégation au garage agréé « Dépannage Multi-services Autos », 2, Rue Rotland à Barr

Considérant que celle-ci est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler

Le Maire a :

DECIDÉ de signer le renouvellement de la convention de délégation d'un service public de fourrière automobile en concession avec le garage agréé « Dépannage Multi-services Autos », 2, Rue Rotland à Barr à compter du 01/11/2022

N° 9/2022 du 20/10/2022 :

VU le courrier reçu le 30 septembre 2022 par lequel la locataire du logement communal signifie la résiliation du bail à compter du 1^{er} Octobre 2022 et celui reçu le 03 octobre 2022, dans lequel elle sollicite la réduction de son préavis à deux mois étant donné son état de santé

Le Maire a :

ACCEPTÉ le préavis

ACCEDÉ à la demande de la locataire de réduire le préavis à deux mois étant donné son état de santé, l'état des lieux sera programmé pour fin novembre

3 – Tarifs 2023

Droit de photocopies	
Photocopies A4 Noir et blanc	0,15 €
Photocopies A4 couleur	0,50 €
Photocopies A3 Noir et blanc	
Photocopies A3 Noir et blanc	0,30 €
Photocopies A3 couleur	1,00 €

Droit de publication	5,00 € pour une durée d'affichage ne dépassant pas 1 mois puis 5 € pour chaque mois supplémentaire entamé
Droit de place	15 € par jour
Echafaudage sur domaine public	gratuit pour une durée ne dépassant pas 1 mois puis 10 € par semaine supplémentaire entamée
Benne sur domaine public	5 € par jour
Location du caveau	65 € + 25 € pour le chauffage
Concessions dans le cimetière	
Tombe simple (pour 30 ans)	100 €
Tombe double (pour 30 ans)	200 €
Case columbarium (pour 15 ans)	500 €
Renouvellement case Columbarium 15ans	300 €
Mise à disposition exceptionnelle d'un agent communal	50 € / heure entamée et agent et 80 € / heure entamée pour machines et tracteur avec chauffeur

Location salle Ehret Wantz et ancienne salle de classe CM2	
Forfait journalier	30 € + 10 € pour le chauffage
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	250 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	500 € pour l'année

Location salle ECOLE MATERNELLE	
Forfait journalier	40 €
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	300 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	600 € pour l'année

Adopté à l'unanimité

4 – ONF : Approbation du programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) pour 2023

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

APPROUVE les programmes des travaux d'exploitation présentés par l'ONF en forêt communale de Heiligenstein pour l'exercice 2023

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, bois d'industrie feuillus, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 7 320 € pour un volume total de 198 m³, sous réserve que les bois soient commercialisables

DELEGUE le Maire pour signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

VOTE les crédits correspondants à ces programmes :

- 1 200,00 € HT pour les travaux d'exploitation

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents contractuels à venir

Adopté à l'unanimité

5 – SMICTOM : Convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation de points d'apport volontaire

Entendu les explications de M. le Maire

Suite au déploiement du dispositif de collecte des biodéchets, le Smictom a implanté des bornes d'apports volontaires sur le domaine public.

Le Smictom souhaite régulariser la situation par une convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de ces points d'apport.

Sur proposition de M. le Maire

Le Conseil Municipal
Délibère et

ACCEPTE les termes du projet de convention (projet qui sera annexé à la présente délibération)

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents au présent dispositif

Adopté à l'unanimité

6 – SMICTOM : Motion relative à la réduction des levées en 2023

Le Conseil Municipal
Délibère et

APPROUVE la motion ci-après :

« Nous avons pris connaissance de votre volonté de passer à 18 levées annuelles des ordures ménagères à partir de 2023. Ceci est très insuffisant. Cet été, avec la chaleur, nombre de poubelles étaient infestées d'asticots. Avec encore moins de vidages, cela deviendra vite insupportable. Les personnes qui doivent déposer des couches jetables seront bien embêtées, sans parler des odeurs. Du point de vue de l'hygiène cela n'est pas admissible. Inciter au tri est une très bonne chose et c'est nécessaire, mais la réalité est bien moins reluisante. Plusieurs personnes en location dans des logements ne se donnent pas la peine de trier et ne payent pas non plus les frais engendrés par les levées supplémentaires. Ceux-ci restent à la charge des propriétaires qui n'arrivent pas toujours à les récupérer. De plus, il y a malheureusement des incivilités en augmentation : plutôt que d'aller en déchetterie ou au bac des biodéchets, certaines personnes jettent leurs sacs dans la nature. Nous demandons donc de rester au nombre actuel de relevages ou au moins tous les 15 jours. C'est absolument nécessaire, tant du point de vue hygiénique que pratique. »

CHARGE M. le Maire de diffuser cette motion à toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Barr pour une éventuelle adoption

Adopté à 14 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

7 – Divers

A – Déneigement

M. le Maire souhaite remercier le conseiller municipal M. Patrick DOCK , ainsi que les ouvriers communaux qui ont fait un travail de déneigement remarquable et apprécié de tous les villageois. A noter, que ce n'était pas le cas dans toutes les communes aux alentours.

Cependant, il convient de rappeler à quel point cela peut être dangereux de passer avec la lame de déneigement si l'on est confronté à des stationnements inappropriés. M. le Maire fait appel au civisme de chacun et préconise d'éviter tous stationnements dans la rue, et qui plus est, gênant, lorsque d'importantes chutes de neige ou de verglas sont prévues.

B – Animations de Noël

La commission d'animation municipale remercie tous les exposants. C'était une première réussie et très chaleureuse. Le succès était au rendez-vous ! Tout comme la fête de Noël des enfants qui a eu lieu vendredi soir.

C – Collecte des ordures ménagères

M. Thierry FREY souhaiterait qu'un rappel soit fait quant au rangement des bacs de collecte vidés qui encombrant les trottoirs et qui pourraient être source d'accident. Ce serait bien que les bacs soient rangés le plus rapidement possible après le passage du camion.

Pour mémoire, le règlement de collecte stipule article 2.2.3.1 : « Les usagers en assurent la garde et assument ainsi les responsabilités qui en découlent notamment en cas d'accident sur la voie publique. A ce titre, ils sont chargés de la sortie et de la rentrée des récipients avant et après la collecte ».

La séance est levée à 21 H 30.

La secrétaire de séance :
Annie HEYWANG

Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Fermeture du secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé pour congés
du 27 décembre au 2 janvier inclus
(Prochaine ouverture le mardi 03 janvier de 16h30 à 18h)

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- M. le Maire : Jean-Georges KARL au 06 85 23 28 22
- Mme la 1ère Adjointe : Christine FASSEL-DOCK au 06 28 25 56 00
- M. l'Adjoint : Albert ALLMENDINGER au 06 70 19 18 15



FERMETURE VACANCES DE NOËL

**Merci de votre
compréhension !**

2 – Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
21 janvier 2023	D'TRAJMETZLE présente « Alles Numme Bio ! » Soirée théâtrale à 20h00 à salle polyvalente
22 janvier 2023	D'TRAJMETZLE présente « Alles Numme Bio ! » Après-midi théâtrale à 14H 30 salle polyvalente
27 janvier 2023	D'TRAJMETZLE présente « Alles Numme Bio ! » Soirée théâtrale à 20h30 à salle polyvalente
28 janvier 2023	D'TRAJMETZLE présente « Alles Numme Bio ! » Soirée théâtrale à 20h00 à salle polyvalente
29 janvier 2023	D'TRAJMETZLE présente « Alles Numme Bio ! » Après-midi théâtrale à 14H 30 salle polyvalente

Informations et réservation chez Mme Michèle DIEBOLD au 07.80.32.29.81 (après 17h)

3 – Battues de Chasse - Dates à venir

M. le Maire informe la population que des battues de chasse sont organisées les :

- Jeudi 29 décembre 2022
- Mercredi 4 janvier 2023
- Mardi 13 janvier 2023
- Mercredi 18 janvier 2023
- Mercredi 8 février 2023



QUETA RUTSCH !!!



4 – SMICTOM - Information sur les sapins de Noël - RAPPEL

La fin des festivités de fin d'année approche déjà. Concernant les traditionnelles décorations, l'un des éléments phares est le sapin.

Pour les sapins qui seraient ramenés en déchèterie :

Nous vous rappelons que les déchets verts sont broyés puis compostés.

Or, la présence de peinture est néfaste pour le processus de compostage. Ainsi les sapins peints devront être déposés, le cas échéant, dans la benne des déchets non valorisables.

Aussi, il est conseillé de ne pas peindre les sapins et de les laisser au naturel.

Nous vous remercions pour votre vigilance



5 – CCPB - Les aides à l'achat de vélos à partir du 1^{er} janvier 2023

Retrouvez toutes les infos sur <https://www.paysdebarr.fr/vivre/fr/velo/les-aides-lachat-de-velos> ou en contactant la Communauté de Communes du Pays de Barr au 03 88 58 52 22

